RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Cagire Garonne Salat





SOMMAIRE

PREAMBULE

1 TERRITOIRE DESSERVI

- 1.1. Présentation générale et périmètre
- 1.2. Organisation du service déchets

2 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- 2.1 Population desservie
- 2.2 Organisation des collectes
- 2.3 Les résultats des collectes sélectives, résiduelles et en déchetteries
- 2.3.1 Résultat de la collecte des ordures ménagères
- 2.3.2 Transport de la collecte sélective, résiduelle et en déchetteries
- 2.3.3 Résultat de la collecte sélective
- 2.3.4 Résultat de la collecte en déchetteries

TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- 3.1 Localisation des unités de traitement
- 3.2 Nature des traitement et valorisation
- 3.3 Capacité et tonnages traités

4 MESURES DE PREVENTION

- 4.1 Dans la collecte et le transport
- 4.2 Dans le traitement et le stockage

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

- 5.1 Modalités d'exploitation du service d'élimination
- 5.2 Bilan annuel 2021 du Service Déchets

PREAMBULE

Le Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Déchets est le reflet de la situation locale. Il est adapté au contexte territorial et s'enrichit au fil du temps en fonction de l'amélioration de la qualité de l'analyse des coûts de gestion. Il rend compte, sans trahir, de la gestion du service.

Il s'adresse à un large public, globalement les usagers, mais également à l'ensemble des élus, aux représentants d'associations, aux employés de la collectivité, aux partenaires financiers et aux autres acteurs économiques.

Son contenu et les modalités de sa présentation sont précisés par le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, et par l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

1 TERRITOIRE DESSERVI

1.1 Présentation générale et périmètre

La communauté de communes Cagire Garonne Salat regroupe 55 communes et 17 716 habitants (INSEE, recensement de la population municipale 2021), sur un territoire étendu de 499 km², majoritairement rural avec quelques zones un peu plus denses et urbanisées (Saint-Martory, Salies-du-Salat, Mane et Aspet). Depuis 2019 le service déchets est exclusivement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Il n'y a pas de redevance spéciale mise en place pour les professionnels ou gros producteurs.

La C.C. exerce la compétence collecte et transport pour les ordures ménagères (OM) et effectue ce service en régie pour 44 communes de son territoire (soit 15 757 hab.). Le service déchets communautaire n'intervient pas avec ses équipes sur 11 communes (1 959 hab.) du territoire :

- Pour 10 communes, la collecte OM et le transport sont réalisés par le SIVOM de Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac en représentation substitution, ainsi que la gestion de la déchetterie d'Aspet;
- 1 commune, le Portet d'Aspet, a ses OM collectées par la C.C Couserans Pyrénées en prestation de service.

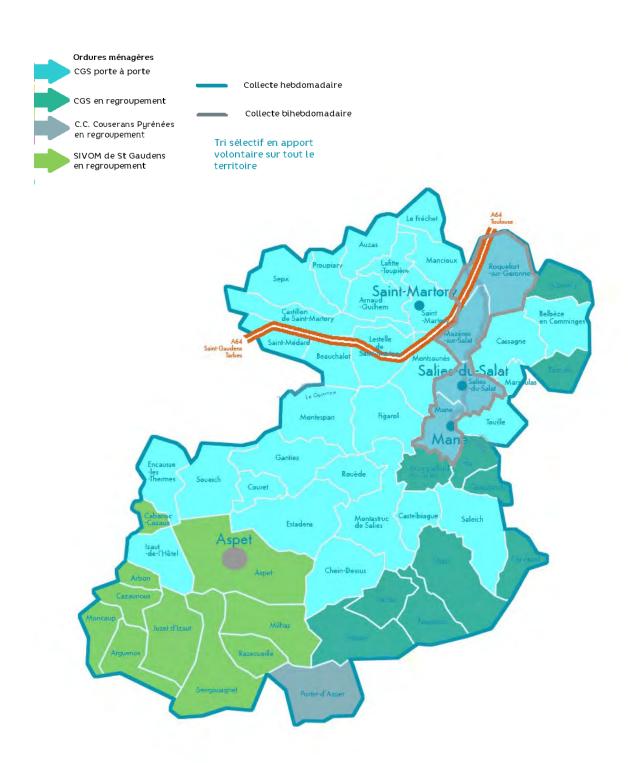
La compétence traitement des déchets ménagers a été déléguée au SYSTOM des Pyrénées, un Syndicat de traitement des ordures ménagères composé de 8 membres : 6 communautés de communes et 2 SIVOM. Le SYSTOM des Pyrénées a en charge le traitement des ordures ménagères et des déchets issus de la collecte sélective.

Le périmètre de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat



1.2 Organisation du service déchets

<u>Carte des collectes des ordures ménagères et du tri sélectif sur le territoire de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat</u>



2 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'organisation des collectes présentées ci-dessous concerne uniquement les collectes réalisées en régie.

2.1 Population desservie

Populations collectées par les différents services

	2019	2020	2021
C.C. Cagire Garonne Salat	15630	15772	15757
SIVOM Saint-Gaudens	2048	1898	1897
C.C. Couserans Pyrénées	68	64	62
Total population	17746	17734	17716

Source: INSEE – populations municipales au 1er janvier 2019, 2020 et 2021.

2.2 Organisation des collectes

Organisation de la collecte ordures ménagères

En ce qui concerne les OM: 8 communes sont collectées en bacs de regroupement, 2 en mixte regroupement et porte à porte, 34 communes sont collectées en porte à porte. Depuis début 2020 pour ces secteurs, le transport des OM du quai de transfert de Montgaillard, qui sert de point global de regroupement sur le territoire, se fait en régie en camion polybenne jusqu'à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Pihourc. L'ISDND se situe sur la commune de Liéoux, elle est gérée par le SYSTOM des Pyrénées.

Pour l'ensemble du territoire la collecte OM est effectuée une fois par semaine, sauf pour 4 communes plus densément peuplées qui sont collectés deux fois par semaine. Trois camions chacun composé d'un équipage de 3 agents (1 chauffeur et 2 ripeurs) se répartissent la collecte des 44 communes en régie.

Moyenne des tonnages OM hebdomadaires collectés et distances parcourues

	TOURNEE 1 TOURNEE 2		TOURNEE 3						
	tonnages	kilomètres	tonnages	kilomètres	tonnages	kilomètres	Moyenne tonnages collectés	Moyenne kilomètres parcourus	
Lundi	8,65	74	3,38	87	7,02	72	6,35	78	
Mardi	4,75	105	5,75	104	4,22	120	4,91	110	l
Mercredi	4,30	108	5,35	94	5,49	130	5,05	111	l
Jeudi	7,25	84	5,08	102	4,69	93	5,67	93	l
Vendredi	3,30	53	2,38	69	2,49	69	2,72	64	
Moyenne hebdo	5,65	85	4,39	91	4,78	97		-	

Tournées OM 2019 & 2020

	TOURN	EE 1	TOURNE	E 2	TOURNEE 3	
	Communes	Population	Communes	Population	Communes	Population
Lundi	Salies, Mazères, & points supplémentaires à Mane et Touille	2 403	Montastruc, Chein-Dessus, Herran, Fougaron, Arbas	1 136	Roquefort, St- Martory & points supplémentaires à Beauchalot et Montsaunès	1 761
Mardi	Mane, Marsoulas, Belbèze, Escoulis, Ausseing & points supplémentaires à Salies	1 361	Couret, Pujos (Estadens), Izaut, Encausse & point supplémentaire à Rouède	1 158	Auzas, Proupiary, Sepx, Castillon, St-Médard	1 140
Mercredi	Montespan, Soueich, Ganties, La Houmassère (Rouède)	1 092	His, Castagnède, Francazal, Touille, Cassagne	1 171	Le Fréchet, Mancioux, Laffite- Toupière, Arnaud- Guilhem, Lestelle & points supplémentaires à St-Martory et Beauchalot	1 396
Jeudi	Salies, Mazères, Montgaillard & point supplémentaire à Mane	2 505	Saleich, Urau, Castelbiague, Estadens, Sarrat de la Lie + Saint- Martin (Montastruc)	1 245	Beauchalot, Figarol, Montsaunès	1 372
Vendredi	Mane & points supplémentaires à Salies	973	Rouède, Arbas & point supplémentaire à Chein	555	Roquefort & points supplémentaires à St-Martory et Beauchalot	798

Tournée OM 2021

	TOURN	IEE 1	TOURNE	EE 2 TOURNEE		E 3
	Communes	Population	Communes	Population	Communes	Population
Lundi	Salies, Mazères & points supplémentaires à Mane et Touille	2 409	Montastruc, Chein-Dessus, Herran, Fougaron, Arbas, Rouède	1 195	Roquefort, St- Martory, Laffite- Toupière & points supplémentaires à Montsaunès et Beauchalot	1 878
Mardi	Mane, Marsoulas, Belbèze, Escoulis, Ausseing & points supplémentaires à Salies	1 351	Couret, Pujos (Estadens), Izaut, Encausse	1 247	Auzas, Proupiary, Sepx, Castillon, St-Médard	1 139

Mercredi	Montespan, Soueich, Ganties, La Houmassère (Rouède)	1 313	His, Castagnède, Francazal, Touille, Cassagne	1 321	Le Fréchet, Mancioux, Arnaud-Guilhem, Lestelle, Les Assivets (Castillon) & points supplémentaires à St-Martory et Beauchalot	1 183
Jeudi	Salies, Mazères, Montgaillard & point supplémentaire à Mane	2 512	Saleich, Urau, Castelbiague, Estadens, Sarrat de la Lie + Saint- Martin (Montastruc) & points supplémentaires à Rouède et Chein	1 243	Beauchalot, Figarol, Montsaunès	1 390
Vendredi	Mane & points supplémentaires à Salies	963	Collecte cartons professionnels	39 pro sur 13 communes	Roquefort & points supplémentaires à Beauchalot, St-Martory et Touille	794

Organisation de la collecte cartons pour les professionnels

En 2021 la tournée 2 de collecte des OM des vendredis matins a été remplacée par une collecte cartons pour les professionnels du territoire sur inscription.

Depuis février 2021 la C.C. propose aux entreprises et commerces du territoire de collecter leurs cartons de type livraison : 39 professionnels répartis sur 13 communes de territoire sont inscrits.

La collecte est réalisée en régie par un camion benne selon les quantités reçues par les professionnels. Une fois la collecte réalisée, le camion vide les cartons dans une benne de 30m³ qui est amenée par un camion polybenne chez SAICA Natur Sud pour revalorisation avec les cartons collectés en déchetteries.

Résultats collecte cartons des professionnels

	Pesée camion TOURNEE 1	Pesée camion TOURNEE 2	Estimation tonnage collecté/an
2021	0,546	0,546	28.39

Pesée réalisée début 2021

Organisation de la collecte sélective

Sur l'ensemble du territoire de la C.C. CGS, la collecte sélective se fait en points d'apports volontaires (PAV), en colonnes aériennes. Les différents produits issus de cette collecte sont transportés et traités au centre de tri de Villeneuve-de-Rivière. Les refus de tri sont transportés du centre de tri à l'ISDND du Pihourc pour traitement par enfouissement. La collecte des colonnes et le transport des matières sont réalisés par le SYSTOM des Pyrénées.

Les PAV sont équipés de 3 colonnes de tri :

- 1 flux emballages -> emballages métalliques (acier et aluminium), briques alimentaires, cartonnettes, bouteilles et flacons plastiques;
- 1 flux verre -> bouteilles et bocaux;
- 1 flux papiers -> papiers, enveloppes, livres, magazines, journaux ...

Les fréquences de collecte :

- des emballages -> pour 50% des PAV une collecte bimensuelle est réalisée et pour les autres 50%, les PAV plus fréquentés, c'est une collecte hebdomadaire qui est effectuée ;
- du verre -> une collecte mensuelle;
- des papiers -> une collecte mensuelle également.

La fréquence de collecte peut être ajustée par flux selon la période et la quantité des apports.

Organisation de la collecte en déchetteries

Les déchetteries de Mane et Saint-Martory sont gérées en régie pour le haut et bas des quais : les gardiens de déchetteries sont agents de la C.C. ainsi que le chauffeur du camion polybenne chargé de l'enlèvement des bennes. Ce dernier effectue le transport vers les exutoires pour une partie des flux, les autres sont directement collectés par les repreneurs concernés (voir chapitre 3). Pour optimiser les trajets du camion polybenne la C.C. a investi dans l'achat d'un système de compaction des déchets (Packmat) en 2020.

Pour rappel, la déchetterie d'Aspet est gérée par le SIVOM de Saint-Gaudens, aucune donnée concernant ce secteur n'est présentée dans ce rapport.

Depuis janvier 2021 la déchetterie de Mane possède une plateforme de stockage pour accueillir les déchets et verts et le bois en mélange des deux déchetteries. Des campagnes de broyage sont organisées 2 à 4 fois par an. Le broyat de déchets verts est proposé aux administrés. Le broyage du bois est quant à lui réalisé puis retraité par une entreprise spécialisée.

Les professionnels sont acceptés à titre dérogatoire en déchetterie, pour la dépose de déchets non dangereux, avec une limitation de dépôt de déchets à 3m³ par jour. Les collectivités du territoire sont également acceptées.

Sur les sites, le tri est obligatoire pour les professionnels comme pour les administrés, ainsi que le respect des agents et des horaires d'ouvertures. Il est interdit de descendre dans les bennes et de circuler sur le bas de quai pour des raisons de sécurité.

Horaires d'ouverture des déchetteries :

OUVERTURE HIVER OUVERTURE ÉTÉ 1er octobre - 31 mars 8h30 - 11h50 (M) 8h - 11h50 (M) 13h30 - 17h20 (AM) 13h30 - 17h50 (AM) MANE MATIN | APRÈS-MIDI CHEMIN DES ISLES 31260 MANE LUN 8 Ø LUN 05 61 98 49 32 0 8 8 3 MAR MAR Pour les habitants MER 0 0 MER 0 de la communauté de communes Cagire 3 0 JEU 3 \varnothing JEU Garonne Salat 3 8 VEN VEN Ø Ø 3 S SAM S SAM **OUVERTURE ÉTÉ OUVERTURE HIVER** 1er octobre - 31 mars SAINT-8h30 - 11h50 (M) 8h - 11h50 (M) 13h30 - 17h50 (AM) MARTORY 13h30 - 17h20 (AM) sauf * 14h - 17h50 ZA LES CLOTTES MATIN | APRÈS-MIDI 31360 SAINT-MAR-TORY LUN 0 0 LUN 0 0 05 61 90 76 92 MAR 8 8 MAR \otimes \otimes Pour les habitants MER 0 0 MER 0 S de la communauté de communes Cagire **JEU** 0 Θ JEU 0 ***** Garonne Salat 0 VEN 8 VEN 8 0 8 8 SAM SAM

Déchets acceptés dans les 2 déchetteries :





Six communes du territoire ont accès à la déchetterie d'Aspet : Couret, Encausse, Estadens, Ganties, Izaut-de-l'Hôtel, Soueich.

Les habitants de la commune de La Bastide Du Salat (C.C. Couserans Pyrénées) ont accès à la déchetterie de Mane par convention.

2.3 Les résultats des collectes sélectives, résiduelles et en déchetteries

Les données présentées ci-dessous ne prennent en compte que les services gérés par la C.C. CGS: 44 communes du territoire pour les OM et le tri, et les 2 déchetteries de Mane et Saint-Martory.

2.3.1 Résultats de la collecte des ordures ménagères

Tonnages issus de la collecte des ordures ménagères

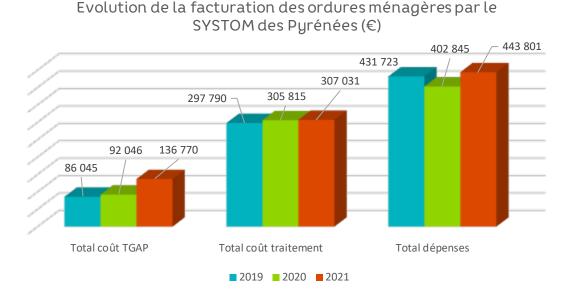
2019 2020 2021

Tonnage des ordures ménagères

Ramenés en kg par habitants et par an, ces tonnages et leurs taux d'évolution représentent :

_	Ordures ménagères		Evolution
2019	229 kg/hab/an	2019/2020	+ 2,69 %
2020	233 kg/hab/an	2020/2021	+ 0,40 %
2021	235 kg/hab/an		

Dépenses liées à la collecte des ordures ménagères



Depuis 2019 le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), appliqué sur les tonnages des ordures ménagères destinés à l'enfouissement, ne cesse d'augmenter pour atteindre un montant fixé à 65 €/tonne en 2025 :

- 24.00 €/tonne en 2019;
- 25.00 €/tonne en 2020;
- 37.00 €/tonne en 2021.

Le coût du traitement de l'enfouissement, appliqués par le SYSTOM des Pyrénées, quant à lui reste fixe à 83.06 €/tonne.

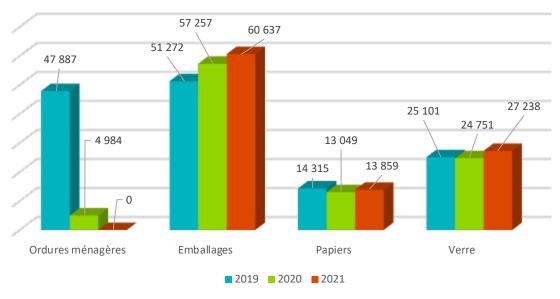
La prise en régie du transport des ordures ménagères et bas de quai déchetteries, en février 2020, a permis une limitation des coûts totaux facturés par le syndicat de traitement dans ce contexte de forte augmentation de la TGAP. Elle a cependant engendré des coûts supplémentaires de fonctionnement (carburants, mécanique ...) et des investissements (achats camion polybenne, bennes 30m³ ...) au service qui n'apparaissent pas dans cette analyse.

<u>Evolution des dépenses totales liées à la facturation du traitement des ordures ménagères par le SYSTOM des Pyrénées ramenée à l'habitant</u>

	Coût en €/hab
2019	27,62 €
2020	25,54€
2021	28,17 €

2.3.2 Transport de la collecte sélective, résiduelle et en déchetteries





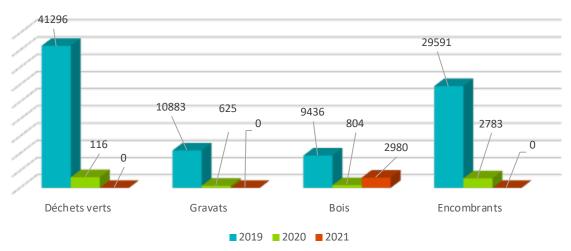
Les diminutions des coûts de transports facturés pour les ordures ménagères sont dues à la prise en régie.

Les coûts de transports pour le tri sélectif facturés par le syndicat de traitement sont stables pour ces trois dernières années :

- 264.70 €/tonne pour les emballages;
- 50.28 €/tonne pour les papiers;
- 50.28 €/t pour le verre.

L'évolution des coûts de transport pour ces trois flux est fonction des tonnages collectés.

Evolution du coût de transport facturé par le SYSTOM des Pyrénées - Déchetteries (€)



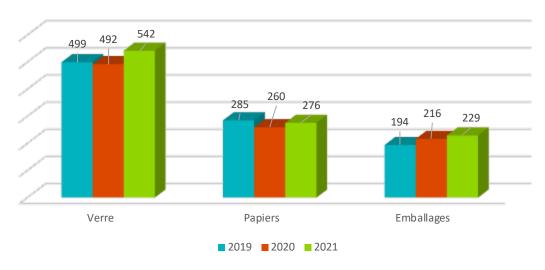
Comme pour le transport des ordures ménagères, la prise en régie des transports bas de quais des déchetteries en février 2020 a permis une limitation des coûts à la facturation. Tout comme la création d'une plateforme de stockage, pour le bois en mélange et les déchets verts des déchetteries, en janvier 2021.

Ces changements ont eu comme répercutions une augmentation de certains coûts de fonctionnement et des dépenses d'investissements. Mais ils ont tout de même permis une meilleure maîtrise de la gestion des coûts du service ce qui a amené les élus du territoire à voter une diminution du taux de la TEOM sur le territoire pour l'année 2022.

2.3.3 Résultats de la collecte sélective

Tonnages issus de la collecte sélective





Ramenés en kg par habitants et par an, ces tonnages représentent :

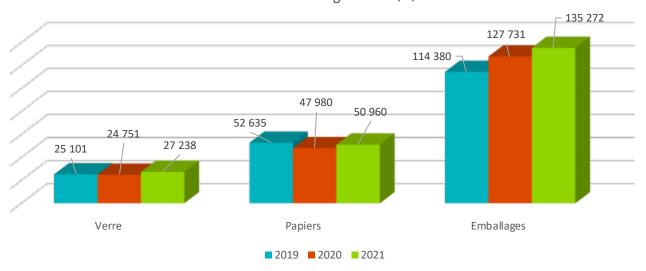
	Verre	Papiers	Emballages
2019	32 kg/hab/an	18 kg/hab/an	12 kg/hab/an
2020	31 kg/hab/an	16 kg/hab/an	14 kg/hab/an
2021	34 kg/hab/an	17 kg/hab/an	15 kg/hab/an

Le taux d'évolution des tonnages de la collecte sélective de ces trois dernières années :

_	Verre	Papiers	Emballages
2019/2020	- 1,40 %	- 8,84 %	+ 11,67 %
2020/2021	+ 10,05 %	6,21%	+ 5,90 %

Dépenses liées à la collecte sélective

Evolution de la facturation du traitement de la collecte sélective par le SYSTOM des Pyrénées (€)



Ces dépenses rassemblent les coûts de transport et de traitement.

Les coûts de transport facturés par le syndicat de traitement pour la collecte sélective restent stables sur ces trois années (voir 2.3.2).

Il en est de même pour les coûts de traitement :

- 325.80 €/tonne d'emballages arrivant au centre de tri;
- 134.60 €/tonne de papiers arrivant au centre de tri;

Le verre est stocké directement en benne au centre de tri, aucun coût de traitement ne lui est appliqué.

Evolution des recettes liées aux rachats des matières issues la collecte sélective

	Verre		Papiers		Emballages	
	Tonnage	Total recettes	Tonnage	Total recettes	Tonnage	Total recettes
2019	507	17 444 €	288	15 472 €	106	14 220 €
2020	505	14 160 €	255	3 733€	140	9 588€
2021	534	14 154 €	276	14 600 €	142	24 925 €

Le centre de tri passe des contrats avec différents repreneurs pour le rachat des matières issues de la collecte sélective (voir 3.2). Les repreneurs reversent les

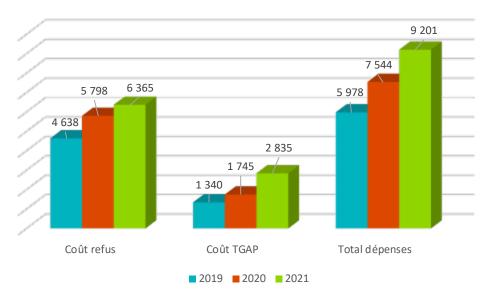
montant des rachats à la communauté de communes directement. A noter que les tonnages des rachats ne correspondent pas nécessairement aux tonnages collectés, le centre de tri pouvant stocker certaines matières.

Les refus de tri

Les refus de tri correspondent aux déchets déposés par erreur ou malveillance dans les colonnes emballages. Ils sont retirés au passage sur la chaîne de tri du centre de tri de et sont transportés jusqu'à l'ISDND du Pihourc pour y être enfouis. La TGAP s'applique donc sur ces tonnages.

Tonnage			_	Evolution
2019	56 tonnes	3,57 kg/hab/an	2019/2020	+ 25 %
2020	70 tonnes	4,43 kg/hab/an	2020/2021	+ 10 %
2021	77 tonnes	4,86 kg/hab/an		





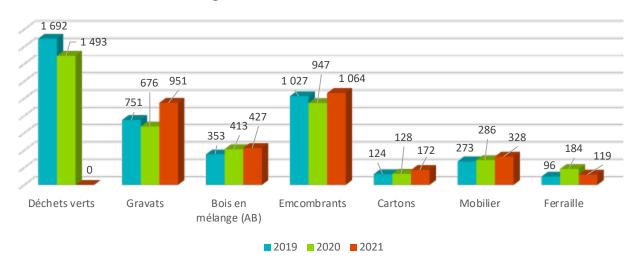
Les coûts de traitement des refus de tri est similaire à celui appliqué pour les ordures ménagères et s'élèvent à 83.06 €/tonne pour les trois années. Le syndicat de traitement ne facture pas le coût de transport du centre de tri au centre d'enfouissement du Pihourc.

2.3.4 Résultats de la collecte en déchetteries

Les résultats présentés ci-après sont ceux des déchetteries de Mane et de Saint-Martory confondus.

Tonnages et dépenses liées à la collecte des bennes en déchetteries

Evolution des tonnages en déchetteries - déchets collectés en bennes

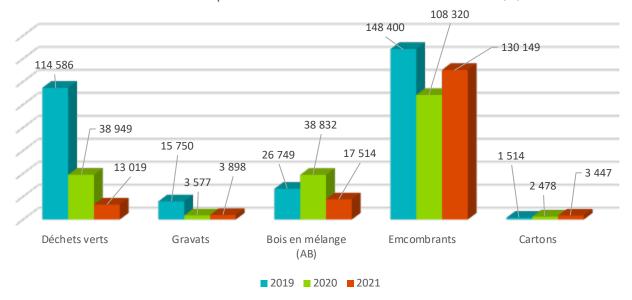


On remarque que pour l'année 2021 le tonnage des déchets verts est à zéro, il y a bien toujours une collecte des déchets verts en déchetteries mais ils ne sont plus quantifiés depuis la mise en place de la plateforme de stockage à la déchetterie de Mane. Ils sont broyés et distribués aux administrés sur place.

Parmi ces différents flux seuls les encombrants ne sont pas revalorisés, ils partent à l'enfouissement à l'ISDND du Pihourc.

	Tonnage 6	encombrants		Evolution
2019	1 027 tonnes	65,71 kg/hab/an	2019/2020	- 8 %
2020	947 tonnes	60,03 kg/hab/an	2020/2021	+ 12 %
2021	1 064 tonnes	67,52 kg/hab/an		

Evolution des dépenses de facturation en déchetteries (€)



Les dépenses de facturation regroupent :

- Le coût de location des bennes, qui a été supprimé lors de la prise en régie début 2020 mais qui a basculé en coût d'investissement pour l'achat des bennes :
- Le coût du transport, qui a également été sorti lors de la prise en régie mais qui a engendré une augmentation des dépenses d'investissement et de fonctionnement (carburant, matériel, ...)
- Le coût de traitement qui a évolué selon le repreneur et la conjoncture. Pour 2021 il représente :
 - Déchets verts -> le coût de location du broyeur pour la plateforme de stockage, 5 broyages ont été réalisés;
 - o Gravats -> 4.10 €/tonne traitée;
 - o Bois -> 41 €/tonne regroupant le coût de location du broyeur et du transport pour la plateforme de stockage, 2 broyages réalisés.
 - Encombrants -> 122.33 €/tonnes incluant 37 €/tonne de TGAP et 85.33 €/tonne de traitement.
 - o Cartons -> 20 €/tonne de coût de traitement.

Il n'y a pas de dépenses transport et traitement pour les bennes des flux ferraille et mobilier.

<u>Tonnages et recettes des déchets de déchetteries soutenus par des Eco</u> Organismes

Les éco-organismes sont des structures à but non-lucratif qui récupèrent des écocontributions auprès des industriels et producteurs de déchets dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les redistribuer aux collectivités territoriales, aux établissement publics de coopération intercommunale et autres opérateurs assurant la collecte et le tri des déchets.

Tous les déchets collectés en déchetteries ne bénéficient pas encore de suivi par un éco-organisme. La communauté de communes reçoit des soutiens financiers de la part d'éco-organismes pour certains types de déchets tandis que pour d'autres

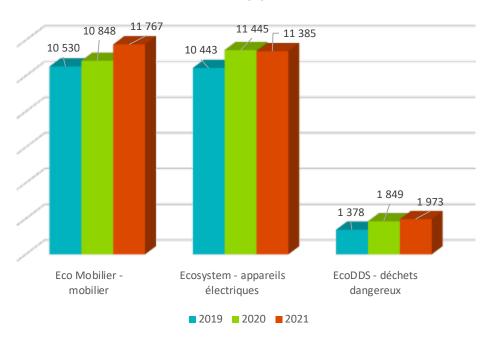
il n'y a pas de versement mais leur collecte et le suivi des tonnages sont assurés gratuitement.

Tonnages collectés du mobilier, des appareils électriques et des déchets dangereux

C'est seulement pour les déchets de mobilier, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) et certains déchets dangereux que la C.C. bénéficient de soutiens. Ils sont fonction des tonnages collectés et/ou des actions de communication réalisées et du nombre d'habitants sur le territoire.

	Eco Mobilier mobilier	Ecosystem appareils électriques	EcoDDS déchets dangereux
2019	272,93	152,71	3,357
2020	253,3	160,36	15,81
2021	327,7	167,75	15,87

Recettes en déchetteries provenant d'éco-organismes (€)



Au cours des dernières années, les tonnages collectés en déchetteries n'ont cessé d'augmenter, les déchetteries s'étant équipées pour favoriser la captation de ces trois flux: mise en place des bennes mobilier, de conteneurs de stockage D3E et pour les déchets dangereux, et par la réalisation d'actions de communication auprès des gardiens de déchetterie ainsi qu'auprès des habitants.

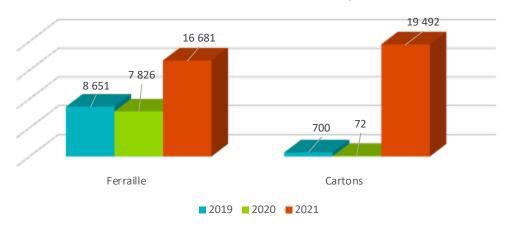
<u>Tonnages et recettes des déchets de déchetteries non soutenus par des Eco</u> <u>Organismes</u>

Pour les déchets de ferraille et les cartons ondulés (type cartons de livraison), un rachat est effectué directement par le repreneur de la matière. Les prix de rachat évoluent tous les mois selon les cours des matières premières.

Tonnages des cartons des déchetteries et de la ferraille

_	Cartons	Ferraille
2019	126,91	95,92
2020	85,18	183,52
2021	170,73	119,06

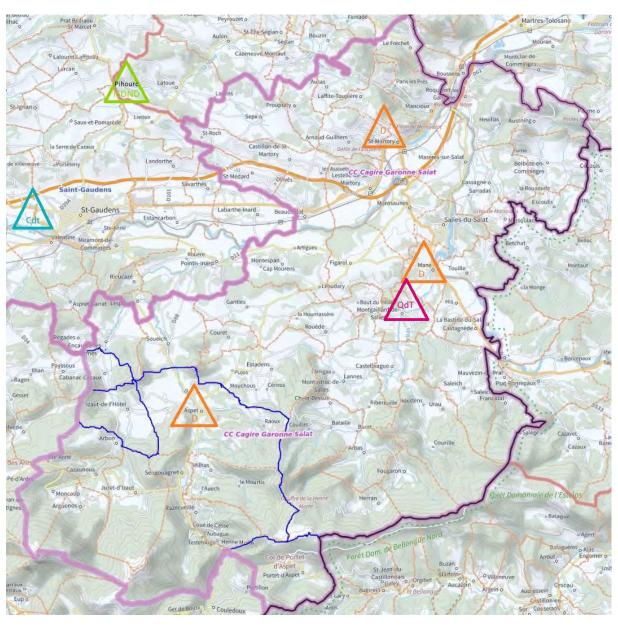
Recettes en déchetteries hors éco-organismes (€)



3 TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

3.1 Localisation des unités de traitement

Les unités de traitement des déchets du territoire de la C.C. Cagire Garonne Salat



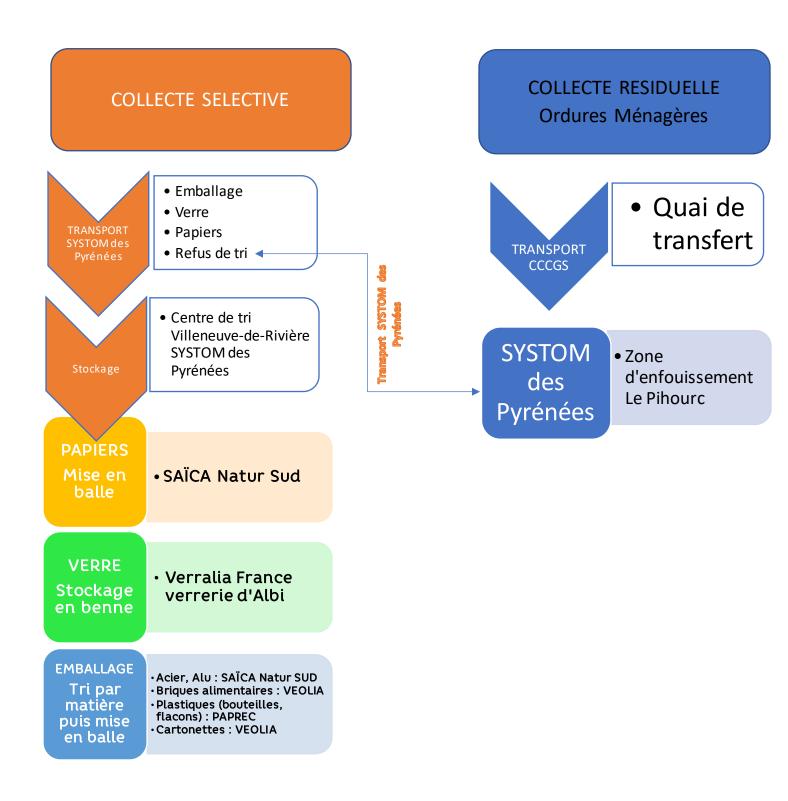
Déchetterie

Centre de tri

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Quai de transfert

3.2 Nature des traitement et valorisation



DECHETTERIES MANE et St MARTORY

ENCOMBRANTS

- Transport 3CGS
- Centre d'enfouissement

FERRAILLE

CMS
 Transport et revalorisation

MOBILER

- Ecomobilier
- CORUDO Transport et revalorisation

GRAVATS

- Transport 3CGS
- GARCIA GRANULATS Remblais

BOIS

- Plateforme de stockage
- Eco Transformation Broyage, transport et revalorisation

ELECTROMENAGER

- Ecosystem
- SAÏCA Natur Sud Transport et revalorisation

CARTONS

- Transport 3CGS
- SAÏCA Natur Sud Revalorisation

DECHETS VERTS

- Plateforme de stockage
- Broyage par le SIVOM de St Gaudens puis mise à disposition sur site

3.3 Capacité et tonnages traités

La capacité totale de stockage de l'ISDND du Pihourc est de 85 000 tonnes par an pour tous les flux confondus : OM, encombrants, refus de tri, déchets industriels banals, refus de broyat automobile, déchets verts refus de la plateforme de compostage du site, boues de stations d'eau potable, déchets de dégrillage, sabline et terres non valorisables.

La capacité d'accueil du centre de tri de Villeneuve est de 10 000 tonnes par an pour les flux emballages et papiers. Le verre ne passe pas sur la chaîne du tri, il est directement stocké en bennes.

Tonnages totaux réceptionnés dans les unités de traitement

	2019	2020	2021
	Tonnage Total	Tonnage Total	Tonnage Total
ISDND Pihourc	77 414	76 442	84 214
Centre de tri de Villeneuve	7 160	6 709	7 181

Tonnages totaux réceptionnés dans les unités de traitement

		2019		2020		2021	
		Tonnage SYSTOM	Dont tonnage 3CGS	Tonnage SYSTOM	Dont tonnage 3CGS	Tonnage SYSTOM	Dont tonnage 3CGS
	Ordures ménagères	62 427	3 585	61 567	3 682	66 041	3 697
ISDND Pihourc	Encombrants	12 213	1 027	12 238	947	13 338	1 064
	Refus de tri	1 063	56	191	70	1 871	77
Centre de Tri	Papiers	1 398	285	1 348	260	1 321	276
de Villeneuve	Emballages	1 448	194	1 501	216	1 556	229

4 MESURES DE PREVENTION

4.1 Dans la collecte et le transport

Une étude de territoire a débuté en février 2020 pour une optimisation du Service Déchets et pour une réflexion sur la tarification incitative (TI), elle a été financée à 70% par l'ADEME et la Région Occitanie. Elle s'est achevée en mai 2022.

Suite à cette étude, les élus du territoire ont opté pour un passage en bacs de regroupement pour la collecte des ordures ménagères, le territoire n'étant pas conteneurisé, ceci afin :

- D'harmoniser le système de collecte sur le territoire ;
- D'améliorer la sécurité pour les agents de collecte et de réduire les risques professionnels, en suivant les recommandation R 437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés;
- De maîtriser le coût global du service ;
- De limiter l'impact environnemental en optimisant les tournées de collecte et en réduisant les arrêts ;
- D'harmoniser les taux de la TEOM, avec une baisse pour la majorité des collectivités.

La C.C. a décidé d'effectuer l'optimisation de son service en priorité et les élus aborderont ultérieurement la question d'une mise en place de la TI sur le territoire.

4.2 Dans le traitement et le stockage

La prise en régie du transport des bas de quais des déchetteries et des ordures ménagères en février 2020 a permis d'optimiser les trajets en redéfinissant les partenaires pour la reprise des matériaux. La création de la plateforme de stockage pour le bois en mélange et les déchets verts des déchetteries a été une continuité de cette optimisation.

Ces deux actions ont permis une meilleure maîtrise des dépenses pour une limitation de certains coûts de fonctionnement dans le contexte actuel d'augmentation de la TGAP.

Une mise aux normes des sites des déchetteries et du Quai de Transfert de Montgaillard a débuté en 2021 et se poursuit sur 2022 :

- Pause de décanteurs séparateurs d'hydrocarbures à Mane;
- Travaux des bas de quais à Montgaillard avec pause d'une fosse toutes eaux ;
- Contrôle des rejets pluviaux;
- Achats de nouvelles cuves de stockage pour les huiles de vidange usagées pour les déchetteries ;
- Achat d'un conteneur pour les déchets dangereux pour l'optimisation de leur stockage dans les deux déchetteries.

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1 Modalités d'exploitation du service d'élimination

La Communauté de communes a délégué le traitement des déchets issus de la collecte sélective et résiduelle au SYSTOM des Pyrénées. Les compétences collecte et transport sont partagées entre les deux structures.

		Régie	Délégation
	Résiduelle (OM)	3CGS	
	Verre		SYSTOM des Pyrénées
COLLECTE	Emballages		SYSTOM des Pyrénées
	Papiers		SYSTOM des Pyrénées
	Cartons professionnels	3CGS	
TRAITEMENT	Tri		SYSTOM des Pyrénées
IRALICMENT	Enfouissement		SYSTOM des Pyrénées

5.2 Bilan annuel 2021 du Service Déchets

Section		Articles	Libellé	Montant
		011	Charges à caractère général	1 458 696,25€
		012	Charges de personnels, frais assimilés	695 690,93 €
		65	Autres charges de gestion courante	62,83€
	DEPENSES		TOTAL des dépenses réelles	2 154 450,01 €
		042	Opération ordre de transfert entre sections	80 919,58€
70			Total des dépenses d'ordre	80 919,58€
2			TOTAL GENERAL	2 235 369,59 €
FONCTIONNEMENT				
0	RECETTES	7331	Recettes issues de la TEOM	2 113 497,00€
Z		7478	Dotations et participations reçues	201 706,28 €
3		Autres rec	ettes de fonctionnement éventuelles	125 872,99 €
E		70	Produits services, domaine et vente div	113 764,66 €
_		75	Autres produits de gestion courante	413,20€
		77	Produits exceptionnels	8 192,76€
		013	Atténuation de charges	3 502,37 €
			TOTAL des recettes réelles	2 441 076,27 €
			Total des recettes d'ordre	0,00 €
			TOTAL GENERAL	2 441 076,27 €

		Dombours	ement d'emprunts et dettes assimilées	0,00€
			·	· ·
		Acquisition	ns et immobilisations	283 080,60 €
		2031	Frais d'études	10 470,00€
	DEPENSES		Autres installations, matériel et outillage	
	DEPENSES	2158	techniques	272 610,60 €
V			TOTAL des dépenses réelles	283 080,60 €
VES			Total des dépenses d'ordre	0,00 €
_			TOTAL GENERAL	283 080,60 €
ISSI				
EM		Souscripti	on d'emprunts et dettes assimilées	0,00€
E		Dotations	et subventions reçues	0,00€
_		Autres red	rettes éventuelles	0,00€
	RECETTES		TOTAL des recettes réelles	0,00€
		040	Opération ordre de transfert entre sections	80 919,58€
			Total des recettes d'ordre	80 919,58€
			TOTAL GENERAL	80 919,58€

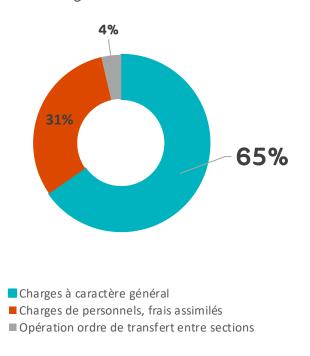
Les Service Déchets ne possède aucune prestation réalisée par des entreprises sous contrat.

Dépenses et recettes liées au fonctionnement du service

Les charges de fonctionnement correspondent aux dépenses générales liées à l'activité du service : fournitures, entretien et réparation du matériel, carburant, assurances, taxes, salaires des agents, coûts de formations, les charges d'eau et d'électricité ...

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 s'élève à 2 235 369 €.

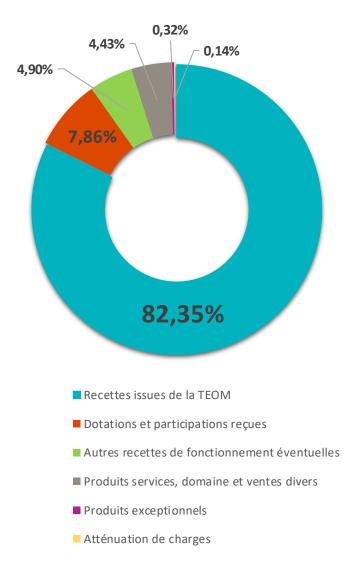
Répartition des charges de la section fonctionnement



Les recettes de fonctionnement regroupent les versements liés aux subventions et aux soutiens des éco-organismes, à la vente de certains matériels et au produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le total des recettes de fonctionnement est de 2 441 076 € en 2021.

Répartition des recettes de la section fonctionnement

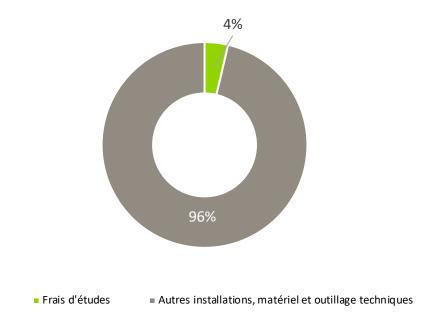


Dépenses et recettes liées aux investissements réalisés par le service

Dans les dépenses d'investissement rentrent les achats de gros matériel et d'outillage technique (camion benne à ordures ménagères ...) ainsi que les frais pour l'étude de territoire.

Pour l'année 2021, les dépenses de la section investissement représentent 283 081 €.

Répartition des dépenses de la section investissement



Les recettes d'investissement regroupent les versements des emprunts, les amortissements des subventions (frais d'étude, achat de matériel et d'outillage technique, matériel roulant) et les opérations d'ordre de transfert entre section. En 2021, 100 % des recettes d'investissement proviennent des opérations d'ordre de transfert entre les sections, le montant des recettes s'élève à 80 919 €.

Répartition des sections de fonctionnement et d'investissement dans le budget total du service

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	89 %	11 %
Recettes	97 %	3 %

Les charges de fonctionnement représentent 89 % des dépenses totales du service et les recettes de fonctionnement, quant à elles, 97 % des produits du service.

	Résultat
Excédent fonctionnement	205 707 €
Déficit investissement	- 202 161€
TOTAL BILAN	+ 3 546€

Dans la section fonctionnement, les recettes y représentent 52 %, la section est excédentaire à 205 707 € tandis qu'un déficit de 202 161 € apparaît dans la section investissement. Le service déchets est en excédent de 3 546 € en finalité.

La politique de maîtrise des coûts de fonctionnement mise en place sur le service (prise en régie des transports, création de la plateforme de stockage bois et déchets verts, travaux réalisés en régie) a permis de réguler le déficit de la fonction investissement lié aux achats: une benne à ordures ménagères renouvelée, tractopelle, colonnes de tri et bacs à ordures ménagères. Et ce malgré les répercutions qu'ont ces changements sur les charges de fonctionnement.

Le taux de TEOM a pu ainsi être diminué, sur la grande majorité des communes, pour l'année 2022.

Cette politique de maîtrise des coûts perdure en 2022 avec le passage en bacs de regroupement pour la collecte des ordures ménagères, prévu en 2023. Ce choix permettra de continuer à limiter les dépenses du service dans le contexte actuel d'augmentation des taxes et des prix.